



DE
SANSSAC L'ÉGLISE

Direction générale des services
Secrétariat du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
du 30 mars 2022 à 20h30

Etaient présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, BOYER Joseph, COSME Vincent, GUILHOT Stéphane, Mesdames DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne.

Avait donné pouvoir : Monsieur JACQUES Cyrille à Monsieur GUILHOT Stéphane, Monsieur MAZOYER Gérard à Madame DELMAS Marie-Claude, Madame CHACORNAC Emmanuelle à Madame DURAND Claudine.

Absente : Madame BLANC Sandrine

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine, secrétaire de mairie/ DGS

Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h30.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n° 1 : 2022-17 Retrait de la délibération de la mise en place des 1607 heures

Rapporteur : Mr BERAUD Jean-Yves, maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 13 voix pour

décide de retirer cette délibération 2022-6 du 28 janvier 2022 relative à la mise en place des 1607h, suite à demande de Monsieur le Préfet.

Affaire n° 2 : 2022- 18 Autorisation à signer la convention petits déjeuners

Rapporteur : Mr BERAUD Jean-Yves, maire,

A l'unanimité des suffrages exprimés : 13 voix pour

autorise Monsieur le Maire à signer la convention concernant la distribution de petits déjeuners à l'école Michel Pignol.

AR Prefecture

043-214302333-20220415-2022_21-DE
Reçu le 21/04/2022
Publié le 21/04/2022

**Affaire n° 3 : 2022-19 Mise à disposition de l'ancienne école de FARREYROLLES
pour les services de l'Etat dans le cadre de l'accueil des réfugiés ukrainiens**

Rapporteur : Mr BERAUD Jean-Yves, maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 13 voix pour

Décide de mettre à disposition le bâtiment ancienne école de FARREYROLLES, aux services de l'Etat pour l'accueil de réfugiés ukrainiens

La séance est levée à 22 h 15.

SANSSAC L'EGLISE, le 31 mars 2022

Le maire,



BERAUD Jean-Yves

AR Prefecture

043-214302333-20220415-2022_21-DE
Reçu le 21/04/2022
Publié le 21/04/2022